

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2010

**Étaient Présents** : Messieurs Marc BERARDI, Maire, Jean-Luc MONTANÉ, Jean-Paul MERCIER, Adjoint, Madame Marie-France PÉZOT, Messieurs Franck APERT, Jean Claude GRASSET, Madame Michèle SAINTY, Messieurs Raymond MABIT, André CHEVÉ, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Madame Nadège LEMAI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc MONTANÉ .

Remarques de Monsieur Jean Claude GRASSET concernant le compte-rendu de la dernière réunion au chapitre « Autorisation signature convention avec l'Amicale J.C GRASSET (amicaliste) et M.F PÉZOT se sont abstenus ». Monsieur GRASSET précise qu'il ne s'est pas abstenue en tant qu'amicaliste mais en tant que membre du bureau de l'Amicale.

## **SODEMEL** :

Monsieur le Maire présente le dossier de la SODEMEL concernant le projet de lotissement.

## **AUTORISATION SIGNATURE STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA)** :

Monsieur le Maire rappelle les éléments essentiels du rapport sur la création de la SPLA de l'Anjou.

Vu les dispositions de l'article L.327-1 du Code de l'Urbanisme qui autorisent les collectivités territoriales et leurs groupements à prendre des participations dans des sociétés publiques locales d'aménagement ;

Il est proposé :

- 1) D'approuver la participation de la Commune de BEAUVAU au capital de la SPLA de l'Anjou, Société Publique Locale d'Aménagement au capital de 280 000 € ;  
De fixer à 2 000 Euros le montant de cette participation et décide en conséquence la souscription par la collectivité de 20 actions (de 100 €) de la société ;  
De prélever les crédits nécessaires à cette participation sur la ligne budgétaire 27635 ;  
D'approuver le projet de statuts qui lui a été soumis.
- 2) De désigner :
  - Monsieur Marc BERARDI, Maire de BEAUVAU  
Pour représenter la Commune de BEAUVAU à l'assemblée spéciale de la SPLA de l'Anjou avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre.
- 3) De désigner Monsieur Marc BERARDI, Maire de BEAUVAU pour représenter la Commune de BEAUVAU au sein des Assemblées générales de la société.
- 4) De donner tous pouvoirs à Monsieur Marc BERARDI, Maire de BEAUVAU pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la constitution de la société et pour accomplir en tant que besoin, les formalités requises en vue de cette constitution.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal donne son accord.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEM ANJOU ENERGIES :**

Jean-Paul MERCIER présente le projet d'installation de toiture photovoltaïque sur la salle de l'amicale, le fonctionnement et la restitution des installations au terme du bail.  
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique administratif avec la SEM Anjou Energies sous réserves de différents points à modifier.

### **DELIBERATION CONCERNANT DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LOIR (CCL) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour solliciter un fonds de concours de 20 000,00 € pour les travaux de la Salle de l'Amicale. Par ailleurs le Conseil Général devant verser une enveloppe globale à la CCL au titre du volet 3 , cette dernière sera chargée de répartir aux communes en fonction des projets.

La commune de BEAUVAU ayant fait une demande de subvention pour la Salle communale au Conseil Général avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2009, demande à bénéficier de la même subvention sur l'enveloppe. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande en ce sens à la Communauté de Communes du Loir.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU S.I.E.M.L POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Souhaitant améliorer les performances énergétiques de la Mairie, de la Salle Communale et de l'ancienne école publique, l'ensemble du Conseil Municipal décide de demander une subvention au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA MAIRIE ET LA SALLE DE L'AMICALE :**

Monsieur le Maire émet le souhait de faire une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour les travaux de réfection des façades de la Mairie avec huisseries isolantes et rampe d'accès pour handicapés dont l'estimation des travaux s'élève à 75 400 € H.T ainsi que pour les travaux de réhabilitation de la Salle Communale dont le coût estimatif s'élève à 105 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal donne son accord pour solliciter une aide financière la plus élevée possible et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour faire cette demande de subvention.

Pour information, trois architectes ont été contactés pour les travaux de la Salle de l'Amicale.

### **EMBAUCHE D'UN CONTRAT D'ADAPTATION A L'EMPLOI (C.A.E.) :**

Six candidatures sont parvenues en Mairie, quatre ont été retenues pour audition.  
Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour un contrat de six mois avec la personne embauchée.  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette solution.

### **TERRAIN DE RICHEBOURG :**

L'achat du terrain est estimé à environ 1 550 € (achat 650 € + frais notaire 300 € + bornage 600 €).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater Monsieur FERJOUX, Géomètre pour réaliser le bornage, à accomplir les démarches nécessaires pour acquérir une partie de la parcelle B 828 et à signer l'acte notarié correspondant.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE LA SOCIETE L'UNION DE BEAUVAU :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour attribuer une subvention de 182,94 € pour le challenge communal et sur le principe d'accorder la somme de 91,47 € si le challenge des jeunes est réalisé.

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU AINSI QU'AU CONSEIL GENERAL POUR ETUDE DU PLAN D'EPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION :**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau ainsi qu'au Conseil Général pour l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration dont le coût approximatif s'élève à 2 800 € T.T.C.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Franck APERT est nommé suppléant dans la Commission d'Appel d'offres en remplacement de Fabrice DUPEYROUX, ayant démissionné.

Cimetière : suite à une interpellation, une information sur la reprise des tombes sera réalisée.

Affiché en application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A BEAUVAU, le 11/05/2010.

Le Maire,

***Marc BERARDI.***

